



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Travailleurs sociaux

Question écrite n° 15329

### Texte de la question

M Hubert Grimault attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la situation financière des centres de formation initiale des travailleurs sociaux. Il lui fait part de son inquiétude relative à des informations selon lesquelles un retard de l'ordre de 12 p 100 aurait été enregistré entre 1985 et 1989 du fait de la non-actualisation des crédits attribués par l'Etat. D'autre part, il apparaît que pour l'exercice 1989 un gel de 5 p 100 des crédits serait décidé pour une régularisation des dépenses publiques. Cette décision se concrétiserait en fait par une amputation des crédits de 5 p 100 suivant les régions. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser si ces informations sont exactes et définitives. Dans le cas contraire, de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour maintenir dans les priorités déclarées du Gouvernement la formation des jeunes qui s'engagent dans les professions sociales. Il lui fait enfin remarquer que dans les perspectives d'une Europe sociale, la France ne pourra être présente si l'Etat se désengage de la formation des principaux acteurs de ce projet.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le budget de l'Etat a fait l'objet en 1989 d'une régulation budgétaire destinée à garantir la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le Gouvernement a néanmoins décidé de maintenir au niveau prévu par la loi de finances initiale pour 1989 les crédits inscrits au budget du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale pour les centres de formation des travailleurs sociaux. Les directions régionales des affaires sanitaires et sociales vont donc disposer de la totalité des enveloppes de crédits initialement prévues pour les centres de formation de leur région. Par ailleurs, une actualisation qui permettra d'assurer le fonctionnement de ces écoles dans des conditions normales sera proposée dans le projet de loi de finances pour 1990.

### Données clés

**Auteur :** [M. Grimault Hubert](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15329

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juillet 1989, page 3004